

POSITIONNEMENT DES UNIVERSITES DE TAILLE
MOYENNE ET DES SITES SECONDAIRES DANS LA
REORGANISATION DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE RECHERCHE FRANÇAIS

Synthèse de l'étude

Avril 2008

Coordination de l'étude : David-Alexandre BONNE

Réalisation de l'étude : David-Alexandre BONNE, Thierry CHEVAILLIER, Floriane MOREAU,
Herbert NERY et Claire PENPENIC

Etude réalisée avec le soutien du Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique

Les établissements d'enseignement supérieur sont considérés comme un levier potentiel de développement économique, social et culturel. Ceci prend d'autant plus d'importance depuis que certains territoires sont passés d'une croissance exogène à une croissance endogène sur lesquels les établissements sont rattachés.

Cette prise de conscience bénéficie d'un contexte institutionnel favorable (circulaire du 25 novembre 2004 et Loi de Programme sur la Recherche du 18 avril 2006), qui facilite et stimule la mise en réseaux des acteurs contribuant au développement économique d'un territoire.

Dans le cadre de ces dynamiques en réseaux, la DIACT a souhaité que soit analysé le positionnement des universités « moyennes » et des sites secondaires dans le cadre de la réorganisation du système d'enseignement supérieur français. En effet, l'évolution de ce dernier pose le problème du devenir de ces types d'établissements d'enseignement supérieur.

1 Les universités « moyennes »

1.1 Problématique

En vue de répondre à la problématique posée par la DIACT, l'analyse qui alimente ce rapport se réfère à la classification présentée dans le rapport GOULARD [2007]. Ainsi, les universités « moyennes » le sont vis-à-vis de la recherche, c'est-à-dire qu'elles ont des laboratoires « reconnus au plan international mais dans un nombre relativement restreint de disciplines. Elles produisent environ 100 à 200 thèses par an, regroupent près d'un quart des étudiants et mobilisent 20% des moyens de la recherche fondamentale. »¹ La France métropolitaine, hors Ile-de-France, en compterait huit.

Alors que dans son dernier rapport, le conseil Economique et Social préconise d'encourager l'organisation territoriale universitaire en réseau en s'appuyant notamment sur les PRES, se pose aujourd'hui la question du positionnement et du rôle de ces huit universités de taille moyenne au sein de ceux-ci.

Pour les universités concernées par ce champs d'étude, il apparaît que deux cas de figure de PRES sont à imaginer :

- ❑ Un PRES entre plusieurs universités « moyennes ». C'est le cas de DIJON-Besançon et du probable PRES entre Orléans et Tours.
- ❑ Un PRES entre une (ou des) université(s) « moyenne(s) » et une (ou des) université(s) de proximité. Seraient concernés l'Université de Nice avec l'Université de Toulon Sud ; l'Université de Poitiers avec celles de La Rochelle et Limoges ; les Universités de Rouen et de Caen avec celle du Havre.

1.2 Une approche par les indicateurs

Les entretiens, menés auprès de Présidents, Vice-Présidents ou chargés de missions d'universités « moyennes »², ont montré que si les universités souhaitent se positionner à l'intérieur des PRES, la concrétisation de cette volonté s'avère toutefois complexe. En effet, l'acceptation des choix stratégiques par l'ensemble des strates composant l'université constitue une barrière très difficile à briser. En ce sens, le rapport propose un outil d'aide à la prise de décisions afin que ces universités puissent se positionner en fonction de leurs partenaires, et étayer leurs choix stratégiques au sein de la communauté universitaire.

¹ GOULARD [2007].

² Université de Bourgogne, Université de Franche-Comté et Université de Poitiers.

Dans un premier temps, il a été question de concevoir des indicateurs quantitatifs simples, qui peuvent être employés par l'ensemble du système universitaire, afin d'identifier les forces et les faiblesses de ces universités « moyennes ». Celles-ci peuvent, par la suite, discuter ensemble des résultats dans le but de coopérer plus activement et efficacement.

Dans un deuxième temps, les indicateurs ont été testés dans le cadre du PRES Dijon-Besançon.

Bien évidemment, les indicateurs sont à différencier en fonction des disciplines car les facteurs d'attractivité diffèrent en fonction du domaine de formation ou de recherche. Ils permettent d'évaluer l'attractivité des sites universitaires avec, d'une part, les formations, d'autre part la recherche, à travers la mesure de mobilité des étudiants et des chercheurs.

L'objectif fut de proposer des indicateurs simples d'utilisation permettant d'instaurer une base de discussion entre les universités partenaires. La contre partie de cette simplification implique que ces indicateurs soient manipulés et interprétés avec précaution pour chaque site. En ce sens, ce référentiel d'indicateurs est à utiliser dans le cadre d'une auto-évaluation des universités et non pour une évaluation par des membres extérieurs.

1.2.1 Les différents indicateurs relatifs à l'attractivité des formations

Indicateur 1 : Pourcentage de bacheliers hors académie parmi les nouveaux bacheliers s'inscrivant en première année, par domaine.

Indicateur 1bis : Pourcentage de bacheliers hors département parmi les nouveaux bacheliers s'inscrivant en première année par domaine et par site.

Ce groupe d'indicateur permet d'identifier rapidement les points forts et les points faibles des universités, même si concernant les inscriptions en première année, il est évident qu'il faut conserver une gamme d'offres étendue pour chacune de ces universités. Il permet de distinguer rapidement l'attractivité relative à « la carte scolaire universitaire » (attractivité locale) de l'attractivité nationale.

De plus, il permet de visualiser les filières renommées, dont l'attractivité n'est pas le seul fait de contraintes d'offre ou de transport, mais également les filières de certains sites qui n'existent que par la population étudiante locale.

Indicateur 2 : Proportion des Licences 3 obtenues hors de l'université dans le nombre d'inscrits en Master 1 par domaine.

Indicateur 2bis : Proportion des Licences 3 obtenues hors de l'académie et hors des académies limitrophes dans le nombre d'inscrits en Master 1 par domaine.

Indicateur 3 : Proportion des Master 1 obtenus hors de l'université dans le nombre d'inscrits en Master 2 par domaine.

Indicateur 3bis : Proportion des Master 1 obtenus hors de l'académie et hors des académies limitrophes dans le nombre d'inscrits en Master 2 par domaine.

Ces deux groupes d'indicateurs sont traités conjointement dans la mesure où les indicateurs 3 et 3 bis sont amenés à disparaître à moyen terme avec la réforme LMD.

Ils permettent de constater l'aura des différentes filières, d'un point de vue local et national. De plus, les universités peuvent identifier les disciplines les plus connues et reconnues et les décideurs peuvent ensuite demander des résultats à une échelle plus précise concernant la discipline.

Ainsi les universités moyennes peuvent partager ce bilan dans un objectif de mettre en place des diplômes complémentaires à terme, en mettant l'accent sur leurs points forts, en renforçant certains diplômes peu attractifs ou au contraire en les abandonnant. C'est ce qui a été constaté avec l'étude de cas ; les deux universités possèdent chacune une ou deux filières pour lesquelles l'attractivité se distingue.

Indicateur 4 : Structure de la population étudiante selon le cycle et le domaine.

Grâce à cet indicateur l'architecture des effectifs est rapidement visualisable et il donne le nombre de « places » disponibles selon la filière. Cet élément est important à connaître pour la mise en place de futurs accords entre les universités.

1.2.2 Les différents indicateurs relatifs à la recherche

Tout en restant dans un objectif de mesure de l'attractivité, il s'avère primordial de prendre en compte l'ensemble du personnel de recherche : doctorants, professeurs et maîtres de conférence.

Indicateur 5 : Part des nouveaux inscrits en doctorat ayant obtenu un grade de Master dans une autre université française, par domaine.

Indicateur 5bis : Part des nouveaux inscrits en doctorat ayant obtenu un grade de Master ou une qualification équivalente à l'étranger, par domaine.

Indicateur 6 : Nombre d'inscrits en doctorat par enseignants-chercheurs habilités à diriger les recherches par domaine.

Ici le domaine étudié est différent dans la mesure où l'intérêt porte sur le domaine de la recherche. L'attractivité concernant les doctorants est censée être relative à la qualité des équipes de recherche des laboratoires accueillants. Ces indicateurs peuvent s'analyser sur plusieurs années, étant donné les effectifs assez réduits par discipline.

Il paraît également primordial de s'intéresser, au delà des doctorants, à la mobilité du personnel de recherche.

Indicateur 7 : Ratio entre le nombre moyen de candidats par poste d'enseignant-chercheur publié, par domaine, et le nombre moyen au niveau national, par domaine.

Cet indicateur rend compte de l'attractivité des différents domaines de recherche d'un établissement et permet ainsi de visualiser leur renommée.

Indicateur 8a : Part des nouveaux maîtres de conférence recrutés ayant obtenu leur doctorat dans un autre établissement, par domaine (à mesurer sur les 5 dernières années).

Indicateur 8b : Part des nouveaux professeurs recrutés ayant obtenu leur HDR dans un autre établissement, par domaine (à mesurer sur les 5 dernières années).

Ce groupe d'indicateurs permet de mesurer l'attractivité et tient compte de la politique de recrutement de l'université.

Indicateur 9 : Part des docteurs employés dans la recherche publique ou privée 3 ans après leur diplôme, par domaine.

Le dernier indicateur donne une idée de la qualité de la formation dispensée, et par là une mesure de l'employabilité des docteurs.

1.3 L'intérêt de cette approche par les indicateurs

L'objectif de cette analyse par les indicateurs était de concevoir et de mesurer des indicateurs d'attractivité, afin de doter les universités d'un outil d'aide à la décision et en encourageant une exploitation conjointe.

L'étude de cas montre et confirme l'utilité d'un tel outil. L'accès aux données ne fut pas évident, essentiellement pour les informations concernant les personnels de recherche autres que les doctorants. Néanmoins, en interne, chaque université a les moyens de renseigner ces indicateurs d'auto-évaluation.

Enfin, cette approche par indicateurs peut également être adoptée pour les sites secondaires.

2 Les sites secondaires

2.1 Problématique

Après avoir été développés dans un contexte socio-économique et démographique favorable, certains sites secondaires doivent faire face à « *un double mouvement, d'une part une baisse généralisée du nombre d'étudiants et, d'autre part, une attractivité géographique différenciée, largement supérieure pour les territoires du sud de la France et de l'Île de France par rapport aux territoires du nord* » [DIACT, 2007].

Ainsi, bien que les sites secondaires assurent des fonctions d'utilité économique, sociale et culturelle, ceci n'en n'entraîne pas moins un questionnement sur leur rôle actuel, leur cohérence et leur devenir.

L'étude propose une typologie des sites secondaires afin d'évaluer leurs évolutions récentes, et d'appréhender leur positionnement futur dans le système français d'enseignement supérieur et de recherche.

2.2 Données générales et évolution des effectifs

La France métropolitaine hors Ile-de-France compte une centaine de sites secondaires intégrant a minima une antenne universitaire. Ils représentent environ 6,7% de la population estudiantine métropolitaine, 9% en retirant l'Île-de-France.

Les effectifs des sites secondaires se partagent à part relativement égale entre un enseignement universitaire et non universitaire. En regardant de manière plus précise, il apparaît que les étudiants sont majoritairement concentrés dans les formations STS et assimilés, les formations universitaires généralistes (3 cycles), puis technologiques (IUT).

En abordant la question à travers le nombre d'implantations dans les sites secondaires par type d'établissement, il est relevé une forte hétérogénéité des structures, sachant qu'une grande majorité des sites sont pourvus de filières STS (94%), de formations universitaires généralistes (91%)³ et technologiques (88%).

Concernant les évolutions d'effectifs, une baisse de 1,5% est constatée au niveau national entre 2002-2003 et 2005-2006. Toutefois, les tendances varient fortement selon les sites, sachant qu'un sur deux a connu un accroissement de ses effectifs.

2.3 Typologie des sites

Le rapport propose une typologie des sites secondaires réalisée suite au traitement des données de l'atlas régional du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. S'il s'est avéré difficile d'y parvenir en calculant le poids relatif des types d'opérateurs d'enseignement supérieur, les caractéristiques de la typologie sont apparues plus facilement en mesurant le poids des formations professionnelles par ville.

Ainsi, les sites secondaires peuvent être regroupés en trois types.

Type 1 : sites multifilières. Soixante treize sites ont été retenus. Comme son nom l'indique, les effectifs d'étudiants sont répartis dans plusieurs filières d'enseignement supérieur allant de trois à six, et représentent 5,6% des effectifs d'enseignement supérieur en France métropolitaine. Enfin, un étudiant sur deux est inscrit à l'université.

³ Il peut être rajouté que 34% des sites accueillent un cycle universitaire, cette proportion est la même pour ceux accueillant deux cycles, et 24% accueillent trois cycles.

Type 2 : sites orientés formations professionnelles courtes. Ces vingt-deux sites accueillent 0,87% de la population métropolitaine de l'enseignement supérieur. Huit étudiants sur dix sont intégrés dans des formations professionnelles, et 70% dans des formations professionnelles courtes contre 44% pour le type 1, et 11% pour le type 3.

Type 3 : sites à dominante universitaire. Il y a seulement six sites concernés. Ils représentent 0,13% de la population estudiantine métropolitaine. Près de huit étudiants sur dix sont inscrits à l'université, et le poids des formations professionnelles est de 11%. Ainsi, 29% des étudiants sont en deuxième cycle universitaire et 13% en troisième cycle (contre 10 et 2% pour le type 1 ; 9 et 2% pour le type 2).

2.4 Les facteurs de renforcement des sites secondaires

Les facteurs de renforcement des sites secondaires sont présentés à travers divers axes :

- ❑ **Cohérence scientifique et unité géographique.** Les sites doivent privilégier une stratégie de spécialisation à une stratégie de démultiplication de l'offre de formation sans cohérence véritable entre les diplômes. De plus, les sites accueillant plusieurs opérateurs d'enseignement supérieur ont intérêt à privilégier l'unité géographique pour rationaliser les dépenses, mais également pour atténuer des effets de concurrence entre opérateurs.
- ❑ **Mutualisation inter-sites.** A l'échelle d'un territoire plus large (région ou PRES), des actions de mutualisation sont également à favoriser, comme la mise en place de centres régionaux de formation par apprentissage pour éviter que chaque opérateur ne prenne en charge les dossiers.
- ❑ **Relations avec le site mère.** Dans la plupart des cas, l'université mère aurait intérêt à jouer le jeu de la délocalisation en considérant que celle-ci constitue un facteur de rayonnement. Par ailleurs, pour les sites accueillant plusieurs formations universitaires, l'université mère a tout intérêt à faire en sorte que le site secondaire se structure autour d'un représentant permanent de l'université. En effet, un des facteurs de réussite des sites délocalisés est l'appropriation par l'antenne d'une identité culturelle, tout en respectant l'appartenance à l'université.
- ❑ **Relations avec les collectivités.** Conscientes de l'atout majeur pour la cité que représente la présence d'une antenne universitaire, les collectivités soutiennent les implantations dans les villes moyennes. Toutefois, il paraît important de rappeler qu'en aucun cas, les collectivités ne doivent imposer leur vision stratégique d'ouverture ou de fermeture de diplômes aux établissements.
- ❑ **Relations avec le tissu économique.** Celles-ci sont nombreuses. En vue de les renforcer, il serait bon de développer :
 - Les licences professionnelles et les ouvrir à la formation continue afin de viser l'autofinancement de ces formations coûteuses pour les universités.
 - Le transfert de technologie en structurant petit à petit une activité de recherche au sein des sites secondaires, répondant aux besoins du tissu économique local.

2.5 Les défis des sites secondaires

En essayant de faire ressortir les défis auxquels seront confrontés les sites secondaires, deux catégories apparaissent : la rationalisation des dépenses et la diversification des ressources. Par ailleurs, l'étude montre que selon les types de sites, certains défis sont à privilégier.

	Rationalisation des dépenses	Diversification des ressources
Type 1	++	+
Type 2	+	++
Type 3	+/-	+/-

3 Conclusion

Le monde universitaire français évolue. Alors que le modèle d'université humboldtien qui lie fortement l'enseignement et la recherche au sein des universités marque encore fortement le système français, une tendance à différencier les établissements et les activités des chercheurs se dessine, avec des universités qui seraient plus orientées vers la recherche dans leurs domaines d'excellence et des universités qui se spécialiseraient dans les activités de formation.

Ce point a été évoqué à travers la première problématique du rapport, celle des universités de taille moyenne. Celles-ci, afin de tirer profit de l'outil PRES, ont pour obligation d'être en mesure de se positionner face à leurs voisins, partenaires des futurs PRES. L'objectif général est de faire émerger des complémentarités qui leur permettront de proposer une offre de formation plus attractive et de s'affirmer sur deux ou trois champs disciplinaires de recherche repérés d'excellence au niveau international.

Les sites secondaires, quant à eux, peuvent justifier leur présence par le fait que le processus de Lisbonne fixe l'objectif de voir la moitié d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010. A ce jour, la France se situe à un taux légèrement inférieur à 40%.

Ainsi, il s'avère urgent de proposer aux bacheliers des formations attractives et relativement proches de chez eux pour les classes défavorisées. Néanmoins, cette utilité n'est pas suffisante. Les opérateurs de ces sites doivent s'enraciner territorialement, et apporter au territoire ainsi qu'à leurs acteurs une véritable valeur ajoutée. Cela passera par la mise en place de partenariats à différentes échelles, comme il a été indiqué dans le rapport, dans le cadre d'une logique de cluster.